

Règlement du jeu concours

5 ans de la Cité européenne des scénaristes

En partenariat avec Le Festival de La Fiction de La Rochelle et S comme scénario

ARTICLE 1 : Organisateurs

La Cité européenne des scénaristes, association d'intérêt général dont le siège social est situé au 259 rue St-Martin, 75003 Paris, immatriculée sous le SIREN **844 325 159**, organise un jeu-concours, en partenariat avec le Festival de la Fiction de La Rochelle et S comme scénario, intitulé « jeu concours des 5 ans : le meilleur pitch ».

Le Festival de la Fiction de La Rochelle, association dont le siège social est situé au 31 boulevard du Faubourg Poissonnière, 75009 Paris, immatriculée sous le SIRET **422 299 586 00061**, s'associe à la Cité européenne des scénaristes autour de son jeu concours intitulé « jeu concours des 5 ans : le meilleur pitch ».

S comme scénario, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé au 48 rue Claude Balastre, 34070 Montpellier, immatriculée sous le SIRET **930 627 740 00036**, s'associe à la Cité européenne des scénaristes autour de son jeu-concours intitulé « jeu concours des 5 ans : le meilleur pitch ».

ARTICLE 2 : Conditions de participation

Le jeu concours est accessible à toute personne âgée de plus de 18 ans. Une seule participation par personne est autorisée.

Seules les candidatures déposées via le formulaire [Microsoft form](#) et respectant le format demandé seront acceptées.

Format requis : texte de 300 mots minimum et 500 mots maximum (format Word ou LibreOffice) OU vidéo d'une durée de 90 secondes maximum.

ARTICLE 3 : Calendrier

Le jeu concours est actif du 24 septembre au 23 octobre 2026.

Les candidatures seront examinées du 23 octobre au 20 novembre 2026 par le comité de sélection.

Les lauréats seront prévenus par courrier électronique de leur sélection, le lundi 23 novembre 2026.

Les noms des deux lauréats seront ensuite communiqués sur le compte Instagram de la Cité européenne des scénaristes, le mardi 24 novembre 2026. Les pitches des lauréats ne seront pas diffusés par les organisateurs.

ARTICLE 4 : Comité de sélection

La Cité européenne des scénaristes, le Festival de la Fiction de La Rochelle et S comme scénario, s'engagent à examiner toutes les candidatures équitablement. Les textes et vidéos soumis seront évalués à la lumière du respect des consignes, de leur qualité narrative, de leur originalité.

Toute production jugée offensante (caractère raciste, sexiste...) ne sera pas retenue.

Les organisateurs s'engagent à ne pas diffuser les contenus soumis en dehors du comité de sélection. Aucune utilisation par un tiers n'est autorisée.

ARTICLE 5 : Gains

Au terme de la sélection, seules deux candidatures individuelles seront retenues. Les lauréats remporteront :

- Une accréditation au festival de la Fiction de La Rochelle 2027 d'une valeur de 200€ TTC.
- La prise en charge d'une nuit d'hébergement à La Rochelle pendant le Festival, d'une valeur maximale de 150€ TTC.
- La prise en charge du transport (train ou bus uniquement) d'une valeur maximale de 200€ TTC tout compris. Seuls les trajets en France métropolitaine seront pris en charge
- Une formation opérée par S comme scénario d'une valeur de 800€ TTC, au cours de l'année 2027